



**AVIS DE REPRISE DES TRAVAUX OU DE MESURES PRISES
RELATIVEMENT À LA LOI SUR LA RÉGIE CANADIENNE DE
L'ÉNERGIE SUIVANT LA DÉLIVRANCE D'UNE ORDONNANCE
EN VERTU DU PARAGRAPHE 109(1)**

L'inspecteur de la Régie de l'énergie du Canada soussigné avise par les présentes Cynthia Hansen, dirigeante responsable de Westcoast Energy Inc. qu'il juge que la situation dangereuse ou présentant des risques décrite dans l'ordonnance DJM-001-2024 a été corrigée de manière satisfaisante.

Par conséquent,

- les travaux peuvent reprendre et/ou
- les mesures précisées dans l'ordonnance ont été prises.
- les mesures 1, 2, 3 et 5 précisées dans l'ordonnance ont été prises, tandis que la mesure 4 est toujours en cours de réalisation.

Inspecteur	14 août 2024	
	Date	
		
	Numéro de désignation de l'inspecteur	Signature
	517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210, Calgary (Alberta) T2R 0A8	